

L'ÉTIQUETAGE ÉNERGÉTIQUE DES ÉLECTROMÉNAGERS

En Région wallonne, le secteur résidentiel (les ménages) est responsable de près d'un quart de la consommation d'énergie finale.

Par ailleurs, la consommation d'électricité chez les particuliers a augmenté de presque 50% entre 1990 et 2008, malgré les campagnes URE (utilisation rationnelle de l'énergie) et les progrès enregistrés pour certains appareils (tels les écrans d'ordinateurs ou les réfrigérateurs).

En cause : la multiplication d'appareils (plusieurs télévisions, ordinateurs, GSM, lecteurs mp3...), l'électronique qui s'introduit dans de plus en plus d'appareils (micro-ondes, cafetières, ...) et qui provoque une consommation en veille, l'éclatement des ménages (augmentation de 15,5% du nombre de ménages en Wallonie entre 1990 et 2008, avec un tiers de ménages comptant une seule personne),...

La réduction de la consommation d'électricité permet :

- de réduire sa facture annuelle (surtout qu'1 kWh électrique coûte 3 fois plus cher qu'1 kWh de gaz ou de mazout) ;
- de diminuer les émissions de CO₂ (on considère qu'1 kWh électrique génère en amont l'émission de 300 g de CO₂ et la production de déchets nucléaires (en Belgique, 55% de l'électricité sont produits par des centrales atomiques) Choisir un fournisseur d'électricité vert permet également de réduire les émissions de CO₂ correspondantes.

Les appareils électriques consomment beaucoup de matières premières et d'énergie (de l'ordre de 1000 kWh pour un gros électro) lors de leur production, aussi, lorsque l'on remplace un appareil il faut veiller à ce que le nouveau soit nettement plus économe en énergie pour amortir sa production.

Au moment d'acheter un nouvel appareil l'étiquette énergie nous aide à faire les bons choix.

En 1992, la Commission européenne a adopté une réglementation sur l'étiquetage des appareils électroménagers (Directive 92/75/CEE) qui classe les appareils en fonction de leur efficacité énergétique (classes de A à G). Cette réglementation a été renforcée en 2006 par une directive qui a ajouté des classes A⁺ et A⁺⁺.

Cette étiquette est **obligatoire**, entre autres, sur les appareils suivants :

- réfrigérateurs, congélateurs et appareils

combinés;

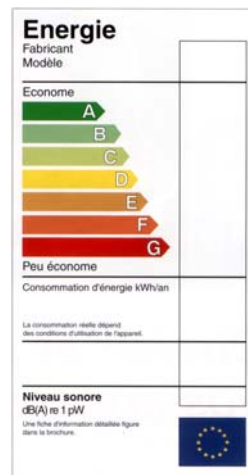
- lave-linge, sèche-linge et appareils combinés;
- lave-vaisselle;
- fours électriques;
- lampes domestiques;
- appareils de conditionnement d'air.

LA RÉFRIGÉRATION ET LA CONGÉLATION

La production de froid nécessite beaucoup d'énergie.

La consommation énergétique dépend :

- du type et des fonctions de l'appareil (volume de congélation, dégivrage automatique ou non, compartiment 0-3°C, ventilation, ...)
- La présence d'une fabrique automatique de glaçons peut augmenter jusqu'à 20% la consommation énergétique;
- de son efficacité énergétique;
- de la température de la pièce dans laquelle se trouve le frigo. La différence peut atteindre 10% entre 15°C et 25°C;
- des conditions d'utilisation .



Les performances énergétiques sont indiquées en fonction d'un double code lettre/couleur allant de A (vert) à G (rouge). Les appareils de meilleur rendement sont étiquetés A⁺ ou A⁺⁺ et vert, les plus mauvais G et rouge. Depuis 1999, les réfrigérateurs en dessous de la classe D ne sont plus autorisés à la production.

Le code couleur n'est cependant pas suffisant pour faire le bon choix. La consommation d'énergie est une donnée du producteur (on leur fait confiance) et d'autre part, il peut y avoir une différence de 15% au sein d'une même catégorie. Il est donc nécessaire d'étudier attentivement cette étiquette et d'effectuer des comparaisons de consommation entre appareils de même catégorie. En moyenne, un appareil A⁺ consomme 25% d'énergie en moins qu'un appareil de classe A. De même, un appareil A⁺⁺ consomme 20% de moins qu'un A⁺.



Wallonie



écoconso du conseil à l'action

98 Rue Nanon, 5000 Namur

www.ecoconso.be | 081/730.730

Fiche N°97

Sur cette étiquette sont également repris:

- la consommation énergétique en kWh/an avec la mention "La consommation réelle dépend des conditions d'utilisation et de la localisation de l'appareil";
- la capacité en denrées fraîches et la capacité en denrées congelées ainsi que le code étoiles;
- le niveau de bruit.

LES LAVE-LINGE

L'essentiel de la consommation énergétique d'un lave-linge est due au chauffage de l'eau.

Si habituellement, votre linge est séché dans un sèche-linge, la vitesse d'essorage est une donnée importante lors de l'achat du lave-linge : mieux vaut retirer l'eau du linge en faisant tourner plus vite le tambour qu'en faisant fonctionner plus longtemps le séchoir.

Par contre, si votre linge sèche à l'air, vous pouvez choisir une faible vitesse d'essorage qui impliquera une consommation énergétique moindre.

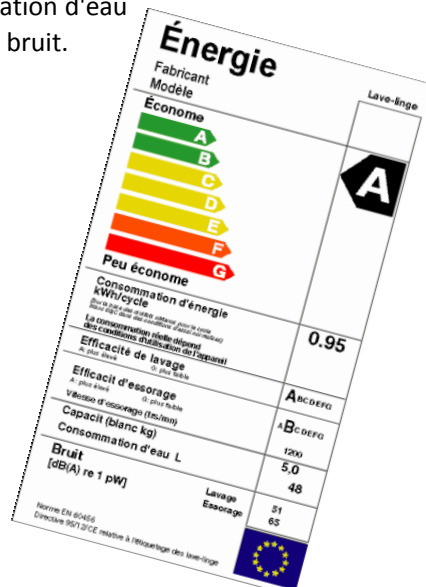
Les performances énergétiques sont indiquées en fonction d'un double code lettre/couleur allant de A⁺ à G et du vert au rouge (la classe A⁺⁺ n'existe pas pour ce type d'appareil).

Les appareils de meilleur rendement sont étiquetés A⁺ et vert, les plus mauvais G et rouge. Pour ces appareils aussi, il est nécessaire d'étudier attentivement les consommations énergétiques et de ne pas uniquement se fier au code de couleur.

La consommation d'énergie n'est pas le seul critère repris : deux lettres supplémentaires renseignent le consommateur sur l'efficacité de lavage et d'essorage. Comme pour l'énergie, la classe la plus efficace est la classe A. Par exemple, un très bon lave-linge sera étiqueté A⁺/A/A (énergie - lavage - essorage).

Sur cette étiquette sont également repris:

- la consommation énergétique en kWh/cycle sur base des résultats obtenus pour le cycle blanc 60°C dans des conditions d'essai normalisées. La consommation réelle dépend des conditions d'utilisation de l'appareil;
- la capacité du poids du linge
- la consommation d'eau
- le niveau de bruit.



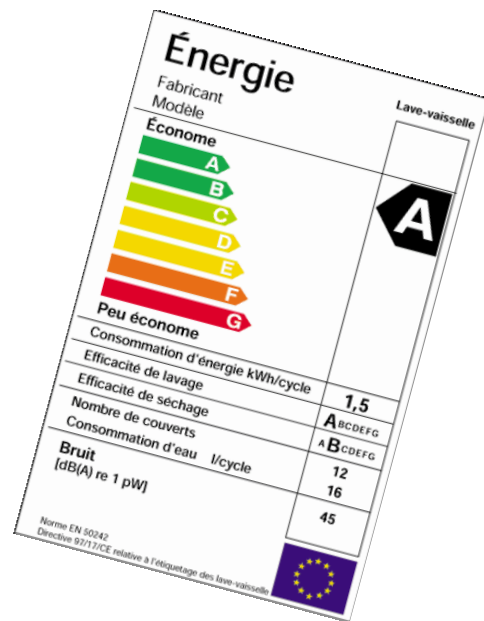
LES LAVE-VAISSELLE

Tout comme pour les lave-linge, l'essentiel de la consommation électrique est due au chauffage de l'eau.

Les appareils de meilleur rendement sont étiquetés A et vert, les plus mauvais G et rouge.

Sur cette étiquette sont également repris:

- la consommation énergétique en kWh/cycle
- le nombre de couverts
- la consommation d'eau par cycle
- le niveau de bruit.



PLUS D'INFORMATIONS

- Le portail wallon de l'énergie : <http://energie.wallonie.be>
- Les Guichets wallons de l'Énergie : 078/15 15 40
- <http://www.energivores.be>
- <http://www.topten.be>